

TRANSPORT DES PRODUITS AVICOLES: CORRUPTION A CIEL OUVERT

GENDARMES ET OPÉRATEURS CORROMPUS !



GENDARMES ET OPÉRATEURS CORRUPTEURS !

SOMMAIRE

- 1- PRÉAMBULE P.3
- 2- QUE S'EST-IL PASSÉ À BÉKOKO CE LUNDI 3 OCTOBRE 2016 P.4
- 3- QUE SE PASSE -T-IL ENTRE DOUALA - BAFOUSSAM - YAOUNDE P.6
- 4- COMMENT L'ARGENT SE DONNE AUX GENDARMES ET POLICIERS
AVEC OU SANS PAPIERS P.9
- 5- BRIGADE ROUTIERE, LE CAUCHEMAR DES TRANSPORTEURS:
LA CORRUPTION A CIEL OUVERT P.10
- 6- CE SONT LES CONSOMMATEURS QUI PAYENT P.11
- 7- QUE FAIRE CONTRE LA CORRUPTION SUR NOS ROUTES P.11
- 8- CORROMPUS ET CORRUPTEURS ! TOUS COUPABLES P.12



PREAMBULE

Entre les mois de Mai et Août de cette année 2016, le Cameroun a connu une crise de grippe aviaire sans précédent qui a eu des conséquences catastrophiques dans la filière avicole.

De nombreux éleveurs ont été ruinés, certains endettés et d'autres purement et simplement exclus du métier. Des produits avicoles rares et chers sur les marchés.

Les mesures hasardeuses prises par les pouvoirs publics pour protéger la filière ont non seulement aggravé le malheur des opérateurs, mais aussi donné un motif supplémentaire aux agents du contrôle routier, particulièrement les gendarmes pour extorquer encore plus d'argent aux opérateurs dans le transport des produits.

Avec la grippe aviaire, ces agents de contrôle et particulièrement les gendarmes se sont sauvagement enrichis sur le dos des aviculteurs qui croulaient sous le poids des mesures restrictives de déplacements, le poids des dettes et le poids des productions stockées.

Le scandale de Békoko au lieu-dit pesage à l'entrée de Bonaberi fut une illustration saisissante du racket dont les acteurs de la filière sont l'objet dans le transport de leurs produits. Ce scandale ayant mis le feu au poudre, l'ACDIC est sortie pour chercher non seulement à comprendre ce scandale mais aussi, comprendre les réalités du circuit de transport des produits avicoles sur les axes Bafoussam- Douala - Yaoundé ;

Pour ce faire, une équipe a séjourné à Békoko pour enquêter sur ce scandale. La même équipe s'est introduite dans les camions transportant les poulets et les œufs, pour observer et noter les obstacles auxquels les transporteurs font face entre: Mbouda – Douala ; Mbouda – Buea ; Bansa – Obala.

Les résultats des enquêteurs et des observations contenus dans un rapport publié en novembre dernier sont terrifiants, scandaleux et hautement accablants pour ce corps de métier qu'est la Gendarmerie nationale. Ce livret s'inscrit dans le sursaut citoyen contre l'indifférence. Il a pour objectif de partager ces réalités avec le plus grand nombre de Camerounais, et d'inciter leur action positive et celle des institutionnels au changement.

La simplicité et la liberté de ton de ce livret sont celles de l'alerte, de l'urgence de l'action contre cette gangrène qu'est la corruption.

QUE S'EST-IL PASSÉ À BÉKOKO CE LUNDI 3 OCTOBRE 2016



- ➡ Deux opérateurs, chacun avec un camion transportant 1 500 poules pondeuses à destination de Douala sont interceptés par deux gendarmes du peloton motorisé de Bonassama au lieu-dit pesage de Békoko.
- ➡ Les gendarmes routiers exigent 200 000 FCFA par camion, soit 400 000 au total pour laisser ces opérateurs poursuivre leur chemin.
- ➡ Face au refus de ces derniers pour raison qu'ils possèdent toutes les autorisations, le convoi sera immobilisé par ces gendarmes durant des heures.
- ➡ A l'aube et à cause de la chaleur, les poules meurent en série, les convoyeurs se résolvent à les sortir des caisses pour la chaussée, ce qui scandalise et enchante les populations alentour qui se ruent sur ce cadeau tombé du ciel.
- ➡ Les responsables de la filière sont alertés et à leur tour, ils font appel aux responsables régionaux du Minépi et aux journalistes pour couvrir ce scandale;
- ➡ Le délégué régional instruit ses subordonnés de détruire la cargaison sur procès verbal.
- ➡ Mesurant la gravité de la tournure des événements, les deux gendarmes prennent la fuite vers leur brigade à Bonabéri (Brigade du Peloton Routier Motorisé de Bonassama).
- ➡ Informé à son tour de la situation, le commandant qui plus que quiconque mesure la gravité de la situation se résout à descendre sur les lieux. Il propose un arrangement à l'amiable pour la rondelette somme de 4 millions de francs CFA cash aux deux opérateurs qui acceptent. Rendus à la brigade, il sortira ladite somme de son tiroir.

👉 Alors quid des journalistes? Certains passeront aussi à la caisse du commandant et détruiront leurs images.

👉 Pour tout dire, à Békoko, on a assisté à un jeu de rôle pour le moins étonnant: les corrompus qui en espace de quelques heures sont devenus des corrupteurs et vice-versa.

👉 Alors quid du procès-verbal de destruction ordonné par le délégué régional du Minepia? Il n'a jamais été établi puisque les opérateurs, après leur bonne affaire se sont rendus sur le marché à Douala avec le reste des poulets après que les populations se soient partagé les poulets morts. Les subordonnés du régional sont-ils aussi passés à la caisse du commandant? On n'a pas pu le savoir.



YES !

Des gendarmes qui demandent 200.000FCFA par camion transportant les poulets. 400.000 FCFA pour deux camions. Puis quand les choses se gâtent, ils fuient. Le commandant qui de toute évidence savait ce que font ses agents en route, sort de son tiroir la rondelle somme de 4 millions de FCFA pour fermer la bouche des transporteurs. Et Voilà les corrupteurs qui deviennent les corrompus le temps d'une matinée.

DEVINETTES

Pourquoi le commandant a négocié pour étouffer l'affaire ?

D'où proviennent les 4 millions sortis du tiroir ?

Comment et de qui le commandant récupèrera-t-il cette somme ?

Le commandant se soucie-t-il des producteurs qui souffrent ?

QUE SE PASSE -T-IL SUR LA ROUTE ENTRE DOUALA - BAFOUSSAM - YAOUNDE



Les enquêteurs ACDIC qui ont voyagé dans les camions transportant les œufs sur ces trajets, ont vu la magie en route. Les contrôleurs qu'ils soient du ministère de l'élevage, de la police et encore plus de la gendarmerie, se sucent sur le dos des transporteurs.

BON A SAVOIR

Avant toute chose, sachez qu'entre Bafoussam, Yaoundé et Douala, il existe :

A. CINQ TYPES DE CONTRÔLE

- Contrôle mixte (gendarmerie et police)
- Contrôle de police
- Contrôle de gendarmerie
- Contrôle routiers (peloton motorisé routier ou brigade routière)
- Les check points pour les produits aviaires (agents minepia ...)

B. DEUX TYPES DE PEAGE

- Le péage officiel qui coûte 500 FCFA par point de péage
- Le péage non officiel ou « Pose de la route » dont les tarifs sont les suivants :

Nature	Contrôle mixte	Police	Routier	Check point
Coûts (FCFA)	1 000	500	2 000	2 500

Tenez, ces tableaux !

Voyage d'un camion d'œufs entre MBOUDA – DOUALA

(AVEC TOUS LES PAPIERS EN REGLE)

A. Péage officiel = (500/péage: Balessing, Santchou, Manjo, Mbanga) = 2000Fcfa

B. Péage non officiel

Contrôleurs	Tarif (Fcfa)
Contrôle mixte à la sortie de la ville de Dschang	1000
Prévention de Bafoussam	2000
Contrôle vétérinaire à Nkongsoung (Check point)	2000
Routier à Barré	2000
Routiers à Nkongsamba	2000
Police à Nkongsamba	500
Routiers à Njombé	2000
Contrôle mixte Mbanga	1000
Routiers à Mbanga	2000
Routiers à Souza	2000
GMI à Békoko	1000
Routiers au pesage de Békoko	2000
Contrôle vétérinaire au carrefour "Mutzig" Douala	2500
Routiers au lieu-dit "4 étages" Bonabéri	2000
TOTAL	24 000

- **Le péage non officiel, est 12 fois supérieur au péage officiel.**

- **Pour 100 camions, l'Etat perçoit 200.000 FCFA et des particuliers 2 400 000 FCFA**

* **Routiers: Peloton Routier Motorisé (PRM) de la gendarmerie nationale**

* **Contrôle Mixte: Policiers + Gendarmes**

* **GMI: Groupement Mobile d'Intervention de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN)**

Ces montants non officiels que perçoivent frauduleusement les agents peuvent varier en fonction de :

- La nature de ce que l'utilisateur transporte
- L'humeur du contrôleur
- La conformité des documents
- La capacité du véhicule (petit ou gros véhicules, camion dix roues ou plus...)

N.B:

- **Jamais ils ne vont en dessous de ces taux.**
- **Quand ils ont à faire à des cargaisons d'oeuf, ils ne ratent jamais le bonus de leur racket, des alvéoles d'oeufs.**

Voyage d'un camion d'œufs vers Douala et Yaoundé

(SANS PAPIERS EN REGLE)

AXE BAFOUSSAM-DOUALA		AXE BAGANGTE – DOUALA	
Contrôleurs	Tarifs (Fcfa)	Contrôleurs	Tarifs (Fcfa)
Routiers du lieu-dit « INO » sis à la sortie de la ville de Bafoussam	100 000	Bangangté	100 000
Routiers à Bandjoun	50 000	Melong	60 000
Douane	10 000	Routiers de Nkongssamba à Barré	50 000
Moméé	50 000	Routiers de Nkongssamba – à Njombé	50 000
Melong	60 000	Souza	50 000
Routiers de Nkongssamba à Barré	50 000	Douala Bekoko	50 000
Routiers de Nkongssamba – à Njombé	50 000	Douala 4 étages	50 000
Total :	470 000	Total :	410 000

AXE BAFOUSSAM - YAOUNDE		AXE BAGANGTE - YAOUNDE	
Contrôleurs	Tarifs (Fcfa)	Contrôleurs	Tarifs (Fcfa)
Routiers du lieu-dit « INO » sis à la sortie de la ville de Bafoussam	100 000	Sortie Bangangté - Tonga	100 000
Routiers à Bandjoun	50 000	Makénéné	100 000
Douane	10 000	Nyokon	40 000
Sortie Bangangté-Tonga	100 000	Moméé	50 000
Makénéné	100 000	Routier Bafia	40 000
Nyokon	40 000	Police Bafia	30 000
Routiers Bafia	40 000	Ombessa	30 000
Police Bafia	30 000	Police Nkometou	50 000
Ombessa	30 000	Routiers entrée ville de Yaoundé	50 000
Police Nkometou	50 000	Total :	440 000
Routiers entrée de la ville de Yaoundé	50 000		
Total :	600 000		

Sans commentaire ! Est-on tenté dire en regardant ces tableaux.

COMMENT L'ARGENT SE DONNE AUX GENDARMES ET POLICIERS ?



Sur nos axes routiers, la corruption se vit à ciel ouvert. Les dossiers de véhicule, les échanges de poignée de main sont les deux moyens courants de glisser quelques billets aux forces de maintien de l'ordre. Le chauffeur classe ces billets entre les pièces du véhicule à contrôler et les remet au policier ou gendarme. Dans la plupart des cas, c'est le motorboy qui s'en charge. C'est plus facile pour une cargaison sans papiers de voyager. Car le chauffeur quitte étant préparé, avec suffisamment d'argent en poche pour payer ses passages. Il ne discute pas beaucoup parce qu'il connaît les prix.

C'est plus difficile pour celui qui a ses papiers parce qu'il discute. Malheureusement, les contrôleurs jouent sur sa psychologie. Quand ils voient que ses produits sont périssables, ils utilisent d'autres moyens pour le faire craquer et céder:

- **Le chantage:** «*Si vous ne payez pas la pose je vais vous verbaliser !*» (cas de Békoko); «*On va vous emmener à la fourrière si vous ne payez pas !*»...
- **La diffamation:** «*Monsieur, vous avez de faux papiers !*» (cas de Békoko)
- **Les violences verbales ou physiques**
- **L'immobilisation:** «*Monsieur, vous êtes en infraction et vous ne bougez pas tant que vous ne payez pas ce qu'on vous demande*» (cas de Bekoko).

Le pauvre chauffeur. Il ne peut non plus fuir. S'il passe sans s'arrêter, c'est le mortard qu'on lance à sa poursuite. A défaut, on avise le contrôle suivant qui le verbalisera (25 000 FCFA) pour refus d'obtempérer. C'est l'une des raisons pour lesquelles tout camionneur préfère s'arrêter et aller de lui-même vers les gendarmes. AH ! Ces faux gendarmes.

NB: Le code penal camerounais punit le chantage (Article 303), la diffamation (Article 305), les violences des agents publics (Article 132), et les menaces (Articles 301 et 302).

BRIGADE ROUTIERE, LE CAUCHEMAR DES TRANSPORTEURS: LA CORRUPTION A CIEL OUVERT



Face aux routiers, les conducteurs se sentent faibles. Ces gendarmes motorisés sont puissants, orgueilleux, crâneurs, rappasses, racketeurs, chers et avec des airs de bourgeois.

Ils incarnent l'image officielle de la corruption au Cameroun. Ils opèrent à ciel ouvert, au vu et au su de tous. Ils se sentent intouchables...puisque'ils le sont.

Tenue impeccable, arme à la ceinture, sifflet prêt à la chaîne, moto hyper puissante et propre, voilà autant d'outils que l'état avec l'argent du contribuable, met à leur disposition pour effrayer, racketter, menacer et ruiner des paisibles citoyens.



CE SONT LES CONSOMMATEURS QUI PAYENT

Un camion d'œuf en partance pour Yaoundé transporte 300 cartons d'œufs soit 3 600 alvéoles, c'est à dire 108 000 œufs.

Quand un transporteur paye 600 000 FCFA aux contrôleurs en route, vous pensez qu'il prend cet argent où ? Pour récupérer cette somme, il rajoute 1 800 FCFA par carton. 150 FCFA par alvéole ou 5 FCFA par œuf.

CE SONT LES CONSOMMATEURS QUI PAYENT.

Pas étonnant que les œufs, les poulets coûtent chers sur les marchés.

Allez demander aux gendarmes !!!



QUE FAIRE CONTRE LA CORRUPTION SUR NOS ROUTES

- La gendarmerie Nationale devrait mettre à la disposition des usagers de la route un numéro vert (gratuit) permettant aux victimes d'abus de bénéficier d'une aide appropriée. Idem pour les autres institutions chargées des contrôles routiers (DGSN, MINEPIA, DOUANES)
- Les usagers de la route doivent collecter des preuves contre les abus dont ils sont victimes et faire valoir leurs droits. Par exemple, enregistrer leurs conversations avec les contrôleurs véreux exerçant des moyens de pression sur eux, et leur rappeler qu'ils sont passibles de poursuites judiciaires.
- L'IPAVIC devrait déployer un lobbying visant à assurer aux transporteurs avicoles en règle d'être prémunis contre les abus

CORROMPUS ET CORRUPTEURS ! TOUS COUPABLES

Le gendarme qui reçoit et vous qui donnez de l'argent, vous êtes tous coupables.

Voici ce que dit le code pénal :



«Est puni d'un emprisonnement de cinq à dix ans et d'une amende de 200.000 à 2 millions de francs, tout fonctionnaire ou Agent public national, étranger ou international qui, pour lui-même ou pour un tiers, sollicite, agréé ou reçoit des offres, promesses, dons ou présents pour faire, s'abstenir de faire ou ajourner un acte de sa fonction.»

Article 134



«Quiconque, pour obtenir soit l'accomplissement, l'ajournement ou le refus d'accomplissement d'un acte, soit des faveurs ou des avantages tels que prévus à l'article 134 ci-dessus, fait des promesses, offres, dons, présents ou cède à des sollicitations tendant à la corruption, est puni d'un emprisonnement de cinq à dix ans et d'une amende de 200.000 à 2 millions de francs, que la corruption ait ou non produit son effet.» **Article 134-1**



«Est puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 200.000 à 2 millions de francs celui qui, fait



directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour obtenir d'une personne qui, sans être dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, exerce, dans le cadre d'une activité professionnelle ou sociale, une fonction de direction ou un travail pour une personne physique ou morale, ou un organisme quelconque, pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de son activité ou de sa fonction, ou facilite la commission dudit acte par son activité ou sa fonction, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.»

Article 312